



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

R Prefecture

PÉRIGORD LIMOUSIN

2021-2-10-1

024 PER 004 00752 - 20210401 - 2021_2_10_1 - DE
Reçu le 13/04/2021
Département de la
DORDOGNE

Séance du 1^{er} avril 2021

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
Nantheuil

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
24/03/2021

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 33
Pouvoirs : 3

Étaient présent(e)s

Mesdames : MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DAVIET Marina, MARCETEAU Dominique, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, BOSREDON COUNIL Sylvie, ESCLAVARD Anne-Sophie, DEGLANE Christine, LAGARDE Bernadette, FAURE Michèle

Messieurs : FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, CHIPEAUX Raphaël, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BRUN Philippe, DOBBELS Michel, SAERENS Grégory, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, COMBEAU Bertrand, THOMAS Michel, MEYNIER Paul, KARP Michel, DESSOLAS Frédéric,

Absents et excusés et procurations : CHASSAIN Thérèse (absente, a donné pouvoir à Annick MAURUSSANE), MEYNIER Patrick (absent, a donné pouvoir à Michel AUGEIX), PRIVAT Pascal (absent, a donné pouvoir Michèle FAURE), SEDAN Francis, COUTURIER Pierre-Yves,

Mme Françoise DECARPENTRIE est désignée secrétaire de séance

Suite à une erreur matérielle (erreur dans le nom du destinataire d'un pouvoir), cette délibération annule et remplace la précédente 2021-2-10)

Taux de fiscalité

Il convient de voter les taux de fiscalité pour l'année 2021.

Il est rappelé que la Collectivité n'a pas à délibérer sur le taux « taxe d'habitation » celui-ci reste inchangé.

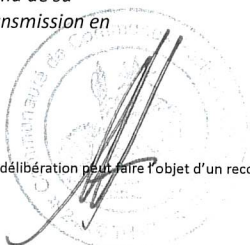
Compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2021 de la Communauté de Communes Périgord-Limousin, après proposition du Président, et après en avoir débattu en réunion de la Commission des finances le 08/03/2021 et avoir présenté des propositions en réunion des Vice-Présidents, une proposition est faite : augmenter le taux de CFE et du foncier d'environ 3%.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **ADOpte pour l'année 2021 les taux de fiscalité suivants :**

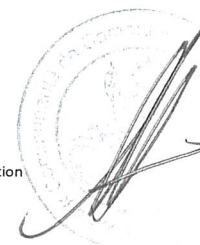
Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président,
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 06 avril 2021
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

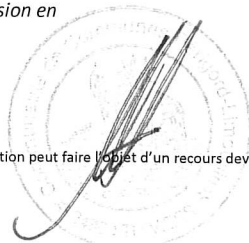
024-242400752-20210401-2021_2_10_1-DE
Reçu le 13/04/2021
Publié le 13/04/2021

Type de taxe	2021
Taxe Habitation	8.55 % (inchangé)
Foncier bâti	2.14 %
Foncier non bâti	10.45 %
CFE	26.35 %

28 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions

*Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture*

*Le Président,
Michel AUGEIX*



Fait à Thiviers, le 06 avril 2021
Le Président,

Michel AUGEIX

